

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : Grégoire DECTOT	Entité : BRGM Mayotte
Objet : Réunion de concertation sur les cartes d'enjeux pour les PPR de la commune de Koungou	
Date : 21/06/2016	Lieu : Mairie de Koungou
<p><u>Participants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DEAL de Mayotte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mme. Charlotte MUCIG - M. Gaël MARTI - M. Patrick BERRUET • <u>BRGM Mayotte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mr. Grégoire DECTOT • <u>Mairie de Koungou :</u> <ul style="list-style-type: none"> - M. Assani Saindou BAMCOLO - Mme. Stéphanie SIMONET - M. Ambdi MADI-BACO - M. Ahamadi SAIDALI 	

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Contexte

La présente réunion qui s'est tenue le mercredi 21 juin 2016 dans les locaux de la mairie de Koungou, a pour objectif la validation de la cartographie des enjeux ponctuels et zonaux dans le cadre de la réalisation des PPR (Plans de Préventions des Risques) de la commune de Koungou.

Déroulement de la réunion

Mme Simonet introduit cette réunion en rappelant les différents échanges qui ont précédemment eu lieu entre la DEAL, le BRGM et les élus de la commune pour l'élaboration de la cartographie des enjeux. Une visite de terrain a été effectuée en présence de M. BAMCOLO, M. MADI-BACO et M. MARTI afin de définir l'emprise de la future ZAC de Longoni et la précision de la tache urbaine. Suite à cette visite de terrain, des modifications ont été apportées sur la carte des enjeux. M DECTOT informe que l'emprise du projet à 5 ans pour la ZAC de Longoni sera étendue jusqu'à la tache urbaine définie à proximité de la Nationale 1.

M. BAMCOLO, interroge la DEAL à propos d'un projet de construction au niveau de Vallée III (parcelle AN/6, AN/7, AN/8, AN/9). M. MARTI indique que la DEAL a besoin d'une garantie de la part des financeurs pour inclure ces parcelles comme projet à 5 ans. M. BERRUET indique également que la procédure de révision du PLU prend du temps et que pour ce projet, il conviendrait plutôt d'attendre la révision du PLU pour procéder à la révision des PPR prenant en compte ce nouveau zonage. A la suite de cette discussion, **M. BAMCOLO valide les cartes d'enjeux.**

La validation des cartes d'enjeux permet de poursuivre le travail d'élaboration des PPR à savoir la superposition des enjeux avec les aléas pour obtenir la carte réglementaire. Mme MUCIG présente les différents zonages qui seront mis en place au sein de cette carte réglementaire en fonction de la localisation de la zone en zone construite ou non et en fonction du niveau d'aléa. La DEAL enverra le règlement à la commune lorsque celui-ci sera finalisé puis une réunion de présentation de la cartographie réglementaire sera organisée.

Mme MUCIG et M. MARTI mentionnent ensuite qu'une étude hydraulique, financée par la DEAL, sera menée au niveau de Vallée III afin de préciser le zonage de l'aléa inondation suite à des aménagements de canalisation qui ont été réalisés. Les conclusions de cette étude pourront impliquer le changement de la cartographie de l'aléa inondation lors de la consultation du public.

M. DECTOT présente ensuite les modifications apportées à la cartographie des aléas mouvements de terrain au niveau du lotissement les Trocas et de l'emplacement de la probable future gendarmerie. Aucune remarque particulière vis-à-vis de ces légers changements n'est mentionnée.

Date à venir :

Une réunion de présentation de la carte réglementaire pourra être organisée courant août.